

BIENVENUE SUR 1FILTRO.FR



**Réseau National d'Experts
n°1 de l'infiltrométrie**

PREMIER réseau national d'experts autorisés à réaliser les tests de perméabilité à l'air.

Réaliser les tests de perméabilité à l'air

Réaliser les tests de perméabilité à l'air est une mesure obligatoire dans toutes les constructions neuves depuis l'application de la RT2012 le 1er janvier 2013. Avec l'arrivée prochaine de la prochaine réglementation, la RE2018, la perméabilité à l'air devra encore être améliorée.

Pionnière, ANAIS EXPERTISES pratique cette discipline depuis 2009.

Fortement recommandée avant toute rénovation, l'infiltrométrie s'impose tout particulièrement en cas de recherche d'un niveau de performance BBC.



La mesure d'infiltrométrie est régie par la réglementation thermique RT 2012. Elle est cadrée par la norme NF EN ISO 9972 qui a remplacé en 2016 la norme NF EN 13829. Son guide d'application GA-P-750 a été remplacé par le FD-P50-784 du 20/07/2016. Ils sont téléchargeables sur le site de l'[AFNOR](#).

1- Sensibiliser et Former

Partenariats

ANAIS EXPERTISES intervient depuis toujours pour sensibiliser, informer et former les entreprises aux techniques d'étanchéité. Nous sommes intervenus pour la Région, pour la FFB, pour la DREAL, pour le CROA, pour PROFESSION BOIS, pour le CNFPT...



ANAIS EXPERTISES est membre du Syndicat Professionnel de la Mesure de Perméabilité à l'air SYNEOLE.

En devenant client chez nous, les entrepreneurs et constructeurs bénéficient d'une formation sur site de l'ensemble de leurs compagnons.

2- Accompagner et Conseiller

ANAIS EXPERTISES vous consacre le temps nécessaire pour résoudre les problèmes techniques liés à la conception et la mise en oeuvre d'une étanchéité efficace et économique.

Plus particulièrement en cours de chantier, le test d'infiltrométrie intermédiaire permet de corriger facilement les erreurs afin de garantir un excellent résultat final. Nous savons trouver, démontrer et expliquer l'origine des fuites. Les artisans apprécient tous la formation que nous apportons directement sur le terrain.

3- Expertiser et Valider

Obligatoire, car réglementaire, le test de perméabilité à l'air 'final' permet de valider que la construction respecte cet aspect de la réglementation thermique RT 2012. Aussi, ce test permet le contrôle du travail des différents intervenants, la qualité des joints, le bon réglage des menuiseries...

Ainsi, l'infiltrométrie garantit au propriétaire un résultat en performance énergétique non seulement 'normal', mais presque toujours supérieur à la moyenne.

4- Intervenir sur un vaste territoire

Nos clients construisent un peu partout en France. Pour conserver un haut niveau de qualité, ANAIS EXPERTISES a développé un réseau de concessionnaires.

Ainsi, les membres de la concession ANAIS s'engagent à respecter autant la norme que les

clients. ANAIS produit des rapports d'expertises 100% réglementaires, uniformes, lisibles et compréhensibles pour tout à chacun. Tous les rapports font l'objet d'une double relecture.

Faire appel à un membre du réseau ANAIS pour réaliser les tests de perméabilité à l'air, c'est bénéficier d'une tarification au plus juste prix avec une qualité éprouvée. Le réseau bénéficie d'un secrétariat permanent (0980085008) qui saura toujours trouver une solution pour répondre à vos questions.

Parce que c'est toujours en cours de chantier qu'il faut pouvoir obtenir des réponses professionnelles, il est important que votre interlocuteur soit toujours joignable.

Rejoindre le réseau ANAIS, c'est bénéficier de :

- **Formation complémentaire** « non négligeable » à l'infiltrométrie. Monsieur MORIN, expert du bâtiment, titulaire d'un professorat, enseigne toutes les ficelles du métier, comment résoudre les aléas, comment interpréter les fluctuations de pression, comment réduire les temps d'intervention...
- **Logiciel interne** unique. Ce progiciel est le seul à être en toutes circonstances 100% conforme à la norme, le seul à corriger les erreurs de saisie et de capture, le seul à réduire le temps de saisie à moins de 5 mn, compatible multi-ventilateurs...
- Mutualisation des **outils de communication** (site internet, brochures, ordre de mission, dossier d'appel d'offre...) ;
- **Secrétariat** pour préparer les missions ;
- **Formation à l'expertise** ;
- **Veille réglementaire et technique.**



Contactez-nous au **09 8008 5008** - n° non surtaxé.